

Rapport du recteur à l'assemblée du Sénat de mars 2021

En commençant, je tiens à reconnaître le travail ardu et le dévouement des étudiants, du corps professoral et du personnel pendant ces dernières semaines du trimestre d'hiver. À ce moment même l'an dernier, nous avons pris la décision difficile de faire la transition aux modalités alternatives d'enseignement à cause de la pandémie de la COVID-19. Alors que le printemps approche, les mêmes mesures sont toujours en place et, puisque les programmes de vaccination ont commencé à être déployés, nous espérons bien reprendre des activités en personne à l'automne.

Peu à peu, les universités canadiennes accordent leur attention à l'automne en prévoyant une augmentation des activités en face à face sur les campus. Cela doit être aussi un objectif pour l'Université Laurentienne. Nous devons faire preuve de souplesse en envisageant le trimestre d'automne et saisir toutes les occasions de favoriser un retour sécuritaire sur le campus dans la mesure du possible tout en ajoutant des éléments souples à ce que nous offrons afin d'optimiser l'expérience universitaire de nos étudiants.

Inscription en cours au trimestre du printemps

Nous sommes heureux d'offrir un ensemble complet de cours au trimestre du printemps qui commence le 3 mai et auquel l'inscription est en cours. En fait, nous proposons plus de 400 cours dans l'ensemble des années et programmes, dont 229 cours de formation à distance et 208 cours en ligne. L'offre du printemps repose sur la condition que la Laurentienne franchisse certaines étapes obligatoires et atteigne des objectifs d'ici la fin d'avril dans le cadre de la procédure en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (LACC), mais constitue une étape essentielle pour bâtir l'avenir de l'Université. Je reconnais tout particulièrement la collaboration de l'Association des professeurs de l'Université Laurentienne et la souplesse dont elle fait preuve pour que les professeurs donnent les cours en question.

La Laurentienne classée au deuxième rang au Canada pour les programmes en ligne

Depuis longtemps, la Laurentienne est reconnue comme un leader en Ontario pour l'offre de cours et de programmes en ligne. Récemment, *University Magazine* l'a nommée parmi les meilleures universités où faire des études en ligne au Canada (<https://www.universitymagazine.ca/the-best-online-universities-in-canada-2021/>). La Laurentienne est placée au deuxième rang, entre l'Université d'Athabasca, en première place, et McGill, au troisième rang. Nous avons accompli ce résultat grâce aux contributions de beaucoup de membres dévoués du corps professoral, du personnel et de la population étudiante et nous remercions tout particulièrement l'équipe de la Laurentienne en ligne de son excellent travail.

Déterminer la voie à suivre

En envisageant les trimestres du printemps et de l'automne, je reconnais que l'incertitude règne dans la communauté, chez les étudiants, le corps professoral et le personnel, alors que la Laurentienne continue à suivre la procédure en vertu de la LACC. Au moment que je rédige ce rapport, six semaines se sont écoulées depuis le lancement de la procédure. Des intervenants de divers secteurs d'intérêt dans toute l'Université participent à la médiation sous la direction de l'Honorable Sean Dunphy, juge bilingue de la Cour supérieure de l'Ontario nommé médiateur par le tribunal.

Alors que l'objectif est de cibler des mesures de restructuration opérationnelle qui permettront à la Laurentienne d'être un partenaire viable à long terme dans la communauté, le partage de réflexions et de perspectives des intervenants joue un rôle critique et je reconnais toutes les personnes qui participent à la médiation et travaillent diligemment pour représenter les intérêts divers. Cela inclut, entre autres, des représentants du Sénat, qui a choisi des membres engagés du corps professoral et de la population étudiante tout en tenant compte des perspectives francophones et autochtones, de l'Association des professeurs (APUL), du Syndicat des employés (SEUL) et des universités fédérées (universités de Sudbury, Thorneloe et Huntington). Les recommandations émises tiendront compte non seulement du mandat bilingue et triculturel de l'Université, mais aussi des besoins généraux de nos étudiants et des avantages pour nos communautés. Les représentants du Sénat se penchent surtout sur une structure viable de cours et de programmes d'études pour l'avenir.

Même si la médiation est en cours, les participants ne peuvent pas discuter des progrès accomplis puisque le tribunal impose une obligation de confidentialité en matière de médiation. Par contre, dans le cadre des étapes obligatoires de la première phase de restructuration, les représentants élus feront un rapport à ce sujet au Sénat au mois d'avril.

Pourvu que la Laurentienne et les parties médiatrices concrétisent les étapes obligatoires de la première phase de restructuration, le 1^{er} mai marquera le début de la deuxième phase de la procédure en vertu de la LACC. À ce titre, nous obtiendrons un autre financement provisoire du tiers prêteur et le prolongement de la suspension générale des procédures. À ce stade, nous prévoyons certaines étapes de restructuration opérationnelle. En outre, nous amorcerons un processus formel pour recevoir et évaluer les demandes des créanciers et discuterons avec un groupe élargi d'intervenants pour élaborer le cadre du plan d'arrangement qui décrit les modalités de notre émergence de la protection en vertu de la LACC et nous fera progresser vers la viabilité financière.

À condition de franchir les étapes susmentionnées, nous prévoyons que le début du trimestre d'automne 2021 marquera aussi l'amorce de la troisième phase de la procédure en vertu de la LACC et une mise en œuvre complète des changements aux programmes d'études et à la structure opérationnelle de la Laurentienne.

En se tournant vers l'automne, la Laurentienne s'engage à offrir aux étudiants qui commencent ou poursuivent les études un enseignement du plus haut calibre et une expérience des plus dynamiques qui inclura, nous l'espérons, comme mentionné précédemment, l'occasion de participer à des activités d'apprentissage en personne sur le campus pour la première fois depuis le début de la pandémie de la COVID-19.

Dans la mise à jour communautaire du 8 mars, je tenais à souligner le travail considérable qu'il nous reste encore à accomplir. Je réitère ce message auprès des membres du Sénat et adresse sincèrement de l'encouragement, non seulement à ceux qui participent à la médiation, mais à tous les membres du Sénat, à tous les intervenants et à tous les membres de notre communauté pendant que nous traversons ce chapitre difficile de l'histoire Laurentienne afin de placer notre Université sur la voie de la réussite pour la prochaine génération.

Je vous rappelle que le site Web voué à la procédure en vertu de la LACC figure à www.ulautentienne.info et que celui du contrôleur se trouve à www.ey.com/ca/Laurentian.

Assurer l'appui de la population étudiante

Bien sûr, le cheminement de cette procédure soulève des défis et des questions relatives à certaines de nos activités quotidiennes. Nous continuons à mettre à jour les Foires aux questions affichées à www.ulautentienne.info et avons réglé des retards qui pourraient avoir perturbé l'expérience des étudiants depuis l'annonce de la procédure le 1^{er} février dernier.

Premièrement, les paiements se poursuivent aux auxiliaires à l'enseignement des cycles supérieurs (PAE) qui recevaient une rémunération au 1^{er} février 2021 pour le trimestre d'hiver. De plus, au moment d'écrire ce rapport, l'examen des paiements était presque terminé pour les titulaires de PAE qui ont commencé leurs études supérieures à la Laurentienne au trimestre d'hiver 2021 et les versements étaient en cours. Les étudiants qui n'ont pas encore reçu un paiement peuvent communiquer avec Mme Dayna Hicks dans la Faculté des études supérieures (dhicks@laurentienne.ca).

Deuxièmement, le traitement d'allocations de recherche est en cours pour les étudiants des cycles supérieurs. Ceux qui recevaient une allocation de recherche avant le 1^{er} février continueront de le

faire jusqu'au 30 avril. Le procédé avance bien pour l'approbation de dépenses qui sont essentielles aux recherches des étudiants des cycles supérieurs de ce jour au 30 avril. Les étudiants peuvent poser leurs questions au directeur ou à la directrice de leur thèse, qui communiquera au besoin avec la vice-rectrice à la recherche (vpresearch@laurentian.ca). Les dispositions qui entreront en vigueur à compter de mai seront communiquées dès que l'on confirme que les étapes obligatoires de la première phase de la procédure en vertu de la LACC ont été franchies en avril.

Finalement, le fonds d'urgence pour la population étudiante continue d'être offert aux étudiants qui ont des dépenses imprévues en raison de la pandémie. Ils peuvent demander de l'aide en soumettant une lettre décrivant leur besoin financier relatif à la COVID-19 à financialaid@laurentian.ca.

Félicitations du mois

- Le directeur du CREM, M. Ross Sherlock et la candidate au doctorat dans l'École des sciences de la Terre Harquail, Mme Rebecca Montsion, ont été mis en vedette dans *CIM Magazine*
 - Deux de nos experts en exploration minérale ont été reconnus sur la scène mondiale dans le numéro de janvier-février 2021 de *CIM Magazine*. M. Ross Sherlock, directeur du Centre de recherche sur l'exploration minérale (CREM) à l'École des sciences de la Terre Harquail, et Mme Rebecca Montsion, candidate au doctorat, ont offert un contexte expliquant comment les géologues misent sur les récentes technologies d'IA et l'apprentissage machine pour apporter des résultats pertinents aux décisionnaires de haut niveau de l'industrie minière. L'article figure à : <https://magazine.cim.org/en/technology/data-crunchers-not-decision-makers-en/>.
- L'étudiant du B.Sc. dans l'École des sciences de la Terre Harquail, M. Luc Roy, est l'un de deux étudiants en géosciences en Ontario à recevoir une prestigieuse [bourse de la fondation d'éducation de l'APGO](#). Le comité de sélection a souligné les résultats scolaires exceptionnels, le professionnalisme manifeste et les excellentes références des lauréats.
- Félicitations à l'équipe Femmes dans les sports à l'Université Laurentienne (FSUL), dirigée par la présidente Mme Sydney Graper (4^e année, psychologie du sport) et la vice-présidente, Mme Mandy Steele (4^e année, promotion de la santé), qui a présenté une deuxième activité fructueuse dans le cadre de sa série de conférences « *She Is* ». Le 26 février 2021, des athlètes féminines professionnelles des paliers national, olympique et de la NCAA ont discuté de santé mentale avec les étudiants lors de la conférence « *She Is Brave* ». Le groupe FSUL vise à conscientiser, à motiver et à inspirer la prochaine génération de personnes qui s'identifient avec le genre féminin à réaliser leurs objectifs en matière de santé physique, de bien-être mental et de carrière.

- Félicitations à l'équipe de la Laurentienne qui s'est classée au deuxième rang des [Jeux miniers du Canada 2021](#). L'équipe était formée des membres suivants : Tommy Adair, Xavier Beneteau, Cat Biskupski, Jessica Bronicheski, Milton Chateauvert, Jay Chenier, Michael Chevalier, Sarah Cholewinsky, Tylor Gmehlin, Johnathan Hutteri, Bryce Jones George, Jonathan Leroux, Jack Miteff, Reid Murray, Scott Villeneuve, Connor White.